

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1265

10 juin 2011

### SOMMAIRE

Advanzia Bank S.A. ....	60685	Ovingham S.A. ....	60675
Babcock & Brown Hydro Holdings S.à r.l. .....	60678	ParLyo Property Holdings II S.à r.l. ....	60707
Babcock & Brown Portugal Holdings S.à r.l. .....	60706	PRC Impex S.à r.l. ....	60707
Business Consulting Group, en abrégé BCG .....	60706	Pumastar S.A. ....	60713
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ....	60698	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	60713
Emerald First Layer "C" SA .....	60715	R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	60717
FC Transports S.à r.l. ....	60674	Randstad Group Luxembourg S.à r.l. ....	60714
Gradel Services .....	60684	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ...	60714
Helpack S.A.H. ....	60690	R-Concept S.A. ....	60714
ION Investment Corporation S.à r.l. ....	60707	Retail Invest Fund .....	60715
Kneip Management S.A. ....	60685	River Group s.à r.l. ....	60688
Kysa, S.à r.l. ....	60696	Roquette Re S.A. ....	60705
LBREP III BC S.à r.l. ....	60718	SAI Holding S.à r.l. ....	60720
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ....	60679	SCHAUS et associés S.A. ....	60707
Luxembourg Corporation Company S.A. .....	60684	Scheme Lux S.à r.l. ....	60714
Luxembourg McD Investments S.à r.l. ...	60679	Securities & Compliance Luxembourg S.A. .....	60718
Luxglobal Trust Services S.A. ....	60684	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl .....	60718
McD Europe Franchising S.à r.l. ....	60680	Silven Properties S.à r.l. ....	60720
McD Europe Holdings S.à r.l. ....	60684	Stoneco S.à r.l. ....	60715
McD Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	60705	SVI Consulting S.A. ....	60679
NATLAU Luxembourg S.A. ....	60705	TE Finance S.à r.l. ....	60692
Nemrut G.m.b.H. ....	60705	TMF Compliance (Luxembourg) S.A. ....	60718
OLLON Internationale Ltd S.A. ....	60698	Utavia S.à r.l. ....	60676
Optima Europa S.A. ....	60706	WoodInvest Europe SA .....	60680

**FC Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4515 Differdange, 33, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 159.937.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Joao GASPAS TEIXEIRA, gérant de société, demeurant à L-4515 Differdange, 33 rue Zénon Bernard.

2. Madame Sandra RAINHO PIRES LAVINAS, gérante de société, demeurant à L-4515 Differdange, 33 rue Zénon Bernard.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "FC TRANSPORTS S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises;
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Joao GASPAS TEIXEIRA, prédit, . . . . .	50 parts
2. Madame Sandra RAINHO PIRES LAVINAS, préдите, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Sandra RAINHO PIRES LAVINAS, prédite.

Est nommée gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao GASPAS TEIXEIRA, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4515 Differdange, 33 rue Zénon Bernard.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gaspar Teixeira; Rainho Pires Lavinas; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2011. Relation: EAC/ 2011/ 3940. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.- €.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046577/85.

(110052287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Ovingham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 21 mars 2011 au 10, rue Emile Allez F-75017 PARIS:

Que:

Il est décidé le transfert, avec effet au 21 mars 2011, du siège de la société OVINGHAM S.A. au 41, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet au jour de la présente assemblée, soit le 21 mars 2011, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Me Stéphane SAINTONGE, demeurant 6, Terrasse Hautvilliers, Montréal, Québec, Canada, H2V4P1.

- Monsieur Benjamin GUNST, demeurant 20 rue Saint-Paul, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1Y7.

- La fiducie de droit québécois FIDUCIE PATRIMONIALE LAURENTIDES, régit par le code civil du Québec et demeurant et ayant son siège social à 633, rue Dunlop, Montréal, Québec, Canada

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet au jour de la présente assemblée, Monsieur Richard GAUTHROT, demeurant 13, rue de Castelneau, F-57100 THIONVILLE, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011047172/23.

(110052224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Utavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.208.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "UTAVIA S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116208 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 2<sup>nd</sup> of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1344 of the 12<sup>th</sup> of July 2006,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on the 28<sup>th</sup> of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1977 of the 21<sup>st</sup> of October 2006.

The Meeting is presided by Mrs. Catherine NOENS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Isabelle CLINQUART, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Fabrice GEIMER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

1. Deliberation on the dissolution of the Company;
2. Appointment of Mr. Olli AHO with professional address at 38, van Beverningkstraat, 2582 VJ Den Haag, The Netherlands, as liquidator and determination of his powers and remuneration;
3. Distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the Partners;
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

C) That this Meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on March 9, 2011; a copy of such convening notices has been given to the board of the Meeting.

D) That it appears from the attendance list that from the 161 shares, representing the whole corporate capital, shares are present or represented at the Meeting, so that the present Meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint Mr. Olli AHO, born in Pöytyä, Finland, on May 25, 1959, residing professionally in 2582 VJ Den Haag, 38, van Beverningkstraat, (The Netherlands), as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

#### *Third resolution*

The Meeting decides to approve the distribution of eventual advanced liquidation proceeds to the partners.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de "UTAVIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116208 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1344 du 12 juillet 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1977 du 21 octobre 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine NOENS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Isabelle CLINQUART, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Délibération sur la dissolution de la Société;

2.- Nomination de Monsieur Olli AHO avec adresse professionnelle au 38, van Beverningkstraat, 2582 VJ La Haye, Pays-Bas, comme liquidateur et détermination de son pouvoirs et rémunération.

3. Distribution d'éventuels montants de liquidation aux associés;

4. Divers.

B) Que les associés ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux associés par lettres recommandées à la poste le 9 mars 2011; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 161 parts sociales, représentatives de l'intégralité du capital social, parts sociales sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte à ce que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Olli AHO, né à Pöytyä, Finlande, le 25 Mai, 1959, demeurant professionnellement à 2582 VJ La Haye, 38, van Beverningkstraat (Pays-Bas), en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la distribution d'éventuelles avances sur bonus de liquidation aux associés.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. NOENS, I. CLINQUART, F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14254. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Référence de publication: 2011046055/140.

(110051992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Babcock & Brown Hydro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.748.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par les résolutions du 22 avril 2011, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société Babcock & Brown Hydro Holdings S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011056686/22.

(110063894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046648/10.

(110052545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

---

Monsieur Christoph HAMMER a donné sa démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy HARLES, gérant B
- Monsieur Julian HILTON-JOHNSON, gérant A
- Monsieur Alastair FAIRGRIEVE, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Luxembourg McD Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011046650/17.

(110052402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**SVI Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 06 Janvier 2011 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. L'assemblée accepte la démission de CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro E 296, sis 39, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, de son poste de commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

2. L'assemblée nomme la FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B-85.775, sis 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Richard TURNER, demeurant professionnellement 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, de son poste d'administrateur et ce avec effet immédiat.

4. L'assemblée décide de nommer Monsieur Vincent LA MENDOLA, demeurant professionnellement 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg comme nouvel administrateur de la société.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 06 Janvier 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent MENDOLA S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2011058599/27.

(110064664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**McD Europe Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 792.815,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 22.841.

Monsieur Christoph HAMMER a donné sa démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy HARLES, gérant B
- Monsieur Julian HILTON-JOHNSON, gérant A
- Monsieur Alastair FAIRGRIEVE, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

McD Europe Franchising S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011046665/17.

(110052392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**WoodInvest Europe SA, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.919.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. – Fiduciaire du Large, ayant son siège social au 43 Parc Lésigny, L-5753 Frisange
- 2.– Mr Roland Cimolino, résidant à 43 Parc Lésigny, L-5753 Frisange

Tous deux ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de «WoodInvest Europe SA»

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi à Frisange.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, en particulier dans le domaine du bois et accessoirement le retraitement des déchets et métaux, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, tels le conseil, l'assistance ou la gestion de tout projet d'investissement, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital social.** La société a un capital émis de EUR 32.000 (trente deux mille), représenté par 32.000 (trente deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros), divisé en 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par rapport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée les tâches de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le Conseil d'Administration est autorisé à annuler, créer ou imposer des restrictions aux catégories d'actions.

**Art. 9. Cession d'actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer les modalités de transferts d'actions envers des tiers.

## Titre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 10. Conseil d'administration.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au minimum et de 9 (neuf) membres au maximum, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs du fait d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, le Conseil d'Administration remédiera à telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale devra ratifier la nomination à la prochaine réunion.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, du délégué à la gestion journalière ou sur demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, à défaut l'administrateur délégué, est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoir, employés ou autres personnes, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière de la société, dans les limites de ladite gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

#### **Titre IV. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le dernier vendredi du mois de juin de chaque année, à 15 heures et pour la première fois en 2012. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 19. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit au par cible, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes les autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

**Art. 21. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

## Titre VII. Loi applicable

**Art. 23. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 32.000 actions comme suit:

1. – Fiduciaire du Large . . . . .	31.999
2. – Mr Roland Cimolino . . . . .	1
Total d'actions . . . . .	32.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 8.000 (huit mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.500 EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2016:

a) Mr Artur Dela, prénommé désigné administrateur délégué avec pouvoir de signature unique, demeurant à CH-3963 Crans-Montana, 10 route du Miraval

b) Mr Roland Cimolino, résidant à L-5753 Frisange, Parc Lésigny 43

c) Fiduciaire du Large, sise à L-5753 Frisange, Parc Lésigny 43, représentée par Mr Roland Cimolino

2) Est nommé commissaire aux comptes, Fiduciaire du Large sise à L-5753 Frisange, Parc Lésigny 43, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

3) Le siège social est établi à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14080. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011046061/184.

(110051226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société Luxembourg Corporation Company S.A. en fonction au 1<sup>er</sup> Avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011046659/12.

(110052586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Gradel Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 6.944.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 janvier 2011.*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

De supprimer

Monsieur Claude LANNERS démissionne de son poste d'administrateur.

De nommer

Monsieur Jacques PLUMER résidant 12, rue Paul Faber, L-6785 GREVENMACHER comme administrateur-délégué.

Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR GRADEL SERVICES*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011047140/20.

(110052213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2011*

Les membres du Conseil d'Administration de la société LuxGlobal Trust Services S.A. décident de transférer le siège social de la société du 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Référence de publication: 2011046660/12.

(110052615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**McD Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.254.

Monsieur Christoph HAMMER a donné sa démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy HARLES, gérant B

- Monsieur Alastair FAIRGRIEVE, gérant A

- Monsieur Julian HILTON-JOHNSON, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

McD Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011046666/17.

(110052279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Kneip Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire,  
Mersch le 6 décembre 1989 publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 157 du 11 mai 1990.

*Assemblée générale annuelle des actionnaires  
tenue au siège social le 01/03/2011 à 17.00 heures*

*Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:*

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

*Réviseur d'Entreprise:*

Emst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047156/25.

(110052378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 109.476.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of February,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of ADVANZIA Bank S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary on 19<sup>th</sup> July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1315 of 2<sup>nd</sup> December 2005.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 5<sup>th</sup> January 2010, published in the Mémorial number 1907 of 15<sup>th</sup> September 2010.

The meeting was presided by Me Carole Winandy, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) The shareholders have been duly convened by registered letter dated 10 February 2011, a copy of which has been tabled before the bureau.

II) It appears from an attendance list which has been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the members of the bureau and which will be registered with this deed, that out of the issued share capital in the amount of sixteen million two hundred seventy-nine and three hundred and eighty-seven Euro and twenty-five cents (€16,279,387.25) represented by (i) twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the "Class A Shares"), eight thousand seven hundred and fifty-two (8,752) class A1 shares (the "Class A1 Shares"), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the "Class B Shares"), fourteen thousand five hundred and sixty-one (14,561) class B1 Shares (the "Class B1 Shares"), one hundred fifteen thousand seven hundred and thirteen (115,713) class C Shares (the "Class C Shares"), thirty-nine thousand four hundred and fifty-four (39,454) class D shares (the "Class D Shares") having a nominal value of eighty-three Euro and fifty cents (€83.50) each, representing in total one hundred ninety-four thousand seven hundred and thirty-one (194,731) shares with voting rights, and (ii) four thousand eight hundred (4,800) preferential non voting class G shares (the "Class G Shares"), three thousand three hundred and eighty (3,380) non voting class G1 shares (the "Class G1 Shares") and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non-voting preferred class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each representing in total fifteen thousand four hundred and seventy-nine (15,479) non-voting shares, a total of 194,283 shares represented by 183,945 shares with voting rights and 10,338 non-voting shares, are present or duly represented at the present meeting.

The meeting noted that the Class F Shares, the Class G Shares and the Class G1 Shares will not be taken into consideration for the quorum and have no voting right with respect to the items on the agenda.

The present meeting noted the quorum required for the valid deliberations on all agenda items is met and that consequently the present meeting was validly and regularly constituted and able to validly deliberate on the agenda as set out in the convening notice.

The attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Amendment of the first sentence of article 9 (Annual general meeting of shareholders) of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 3<sup>rd</sup> May of each year at 10 a.m."

After deliberation, the meeting took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved with 183,945 votes in favour, 0 votes against and 0 votes abstaining, to amend the first sentence of article 9 (Annual general meeting of shareholders) of the articles of association of the Company in the form as set out under item 1 of the agenda.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution, are assessed at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de février,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire d'ADVANIA Bank S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1315 du 2 décembre 2005.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné le 5 janvier 2010, publié au Mémorial numéro 1907 du 15 septembre 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Carole Winandy, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée datée du 10 février 2011, une copie de laquelle a été présentée au bureau.

II) Il ressort d'une liste de présence, qui a été signée ne varietur" par le notaire soussigné et les membres du bureau et qui sera enregistrée avec le présent acte, que sur le capital social émis de seize millions deux cent soixante dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et vingt-cinq cents (€16.279.387,25) représenté par (i) douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de classe A (les "Actions de Classe A"), huit mille sept cent cinquante-deux (8.752) actions de classe A1 (les "Actions de Classe A1"), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), quatorze mille cinq cent soixante-et-un (14.561) actions de classe B1 (les "Actions de Classe B1"), cent quinze mille sept cent treize (115.713) actions de classe C (les "Actions de Classe C"), trente-neuf mille quatre cent cinquante-quatre (39.454) actions de classe D (les "Actions de Classe D") ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois Euros et cinquante cents (€83,50) chacune, représentant au total cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-et-une (194.731) actions avec droit de vote et (ii) quatre mille huit cents (4.800) actions privilégiées sans droit de vote de classe G (les "Actions de Classe G"), trois mille trois cent quatre-vingts (3.380) actions sans droit de vote de classe G1 (les "Actions de Classe G1") et sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (7.299) actions privilégiées sans droit de vote de classe F (les "Actions de Classe F") ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cents (€1,25) chacune, représentant au total quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf (15.479) actions sans droit de vote, un total de 194.283 actions, représentées par 183.945 actions avec droit de vote et 10.338 actions sans droit de vote, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

L'assemblée a noté que les Actions de Classe F, les Actions de Classe G et les Actions de Classe G1 ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et n'auront aucun droit de vote en relation avec les points de l'ordre du jour.

La présente assemblée a noté que le quorum requis afin de pouvoir valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour est réuni et que la présente assemblée était par conséquent valablement et régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation.

La liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire soussigné, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la première phrase de l'article 9 (Assemblée générale annuelle des actionnaires) des statuts de la Société, afin de se lire comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3 mai de chaque année à 10.00 heures".

Après délibération, l'assemblée a pris la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée a décidé avec 183.945 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions, de modifier la première phrase de l'article 9 (Assemblée générale annuelle des actionnaires) des statuts de la Société tel que décrit au point premier de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte et de sa signature, sont estimés à mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. WINANDY, A. HERMELINSKI-AYACHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. Relation: LAC/2011/10053. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047212/134.

(110053168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**River Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.850.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marco SA MARQUES, commerçant, né à Esmoriz/Ovar (Portugal) le 10 juin 1975, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 5, Impasse Prince Henri.

2.- Monsieur Ivo CORREIA MENDES, commerçant, né à Massarelos/Porto (Portugal) le 23 mars 1978, demeurant à L-9081 Ettelbruck, 28, rue Tony Schmit.

3.- Madame Paula DE SOUSA LEITAO, commerçante, née à Valdreu/Vila Verde (Portugal) le 9 septembre 1988, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 5, Impasse Prince Henri.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "RIVER GROUP s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire, des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Marco SA MARQUES, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2) Monsieur Ivo CORREIA MENDES, préqualifié, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Paula DE SOUSA LEITAO, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Marco SA MARQUES, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Ivo CORREIA MENDES, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SA MARQUES, CORREIA MENDES, DE SOUSA LEITAO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mars 2011. Relation: CAP/2011/1094. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés

Par M<sup>e</sup> Georges d'HUART, en remplacement de Me Alex WEBER, empêché.

Bascharage, le 29 mars 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011046167/135.

(110050119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

**Helpack S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.190.

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HELPAK S.A.H.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.190, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 13 décembre 1989, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte sous seing privé en date du 21 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 10 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Madame Michela Klemke, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Wolff, employée privée, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Modification subséquente de l'objet social et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier avec l'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. WOLFF, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58251. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011047144/81.

(110052443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.460,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

In the year two thousand eleven, the fourth day of March,

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 and having a share capital of two hundred thousand four hundred and forty United States Dollars (USD 200,440.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler dated December 6, 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 9,332,321,523.-and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867,

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3<sup>rd</sup> Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408,

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

TE Holding S.à r.l. and TLM Finance Corp. are the current shareholders of the Company and will be hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one thousand twenty (1,020) ordinary shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and two (9,002) preferred equity share certificates having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand four hundred and forty United States Dollars (USD 200,440.-), represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and two (9,002) preferred equity share certificates (the PESCs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 200,460.-), by way of the issuance of one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment to articles 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC in the relevant register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand four hundred and forty United States Dollars (USD 200,440.-), represented by one thousand twenty (1,020) Ordinary Shares, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and two (9,002) PESCs having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 200,460.-), by way of the issuance of one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to exercise its preferential subscription right regarding the newly issued PESC.

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and to fully pay up such PESC by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-) that it holds against the Company (the Receivable). The contribution in kind of the Receivable from TLM Finance Corp. to the Company is to be allocated as follows:

(i) twenty United States Dollars (USD 20.-) to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) one hundred forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 149,999,980.-) to be allocated to the PESCs Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of March 3, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on March 3, 2011 by the management of TLM Finance Corp. acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts of the Company, dated as of March 3, 2011 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of one hundred fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-), payable by the Company to TLM Finance Corp.;

- TLM Finance Corp. is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date or at the election of the Company without deduction (certaine, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the aggregate nominal and fair market value of the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least one hundred fifty million United States Dollars (USD 150,000,000.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by TLM Finance Corp. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by TLM Finance Corp. and upon the contribution of the Receivable by TLM Finance Corp. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable and the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code and this extinguishment will occur simultaneously with and in consideration of the issuance by the Company of one (1) PESC in the name of TLM Finance Corp.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**5.2.** The Company's corporate capital is also represented by nine thousand and three (9,003) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESC's and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESC's are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

**5.3.** The entire corporate capital thus amounts to two hundred thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 200,460.-)."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and above changes in the relevant register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de mars,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.868 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Francis Kessler le 6 décembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 9,332,321,523,-et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867,

ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. TLM Finance Corp., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 2000, 888 – 3<sup>rd</sup> Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408,

ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

TE Holding S.à r.l. et TLM Finance Corp. sont les associés actuels de la Société et seront référencées ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille deux (9002) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille quatre cent quarante dollars américains (USD 200.440,-), représenté par mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur

nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) chacune et neuf mille deux (9.002) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) chacun, à deux cent mille quatre cent soixante dollars américains (USD 200.460,-) par voie d'émission de un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrit au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente des articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du PESC nouvellement émis dans le registre de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille quatre cent quarante dollars américains (USD 200.440,-), représenté par mille vingt (1.020) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) chacune et neuf mille deux (9002) PESCs, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20.-) chacun, à deux cent mille quatre cent soixante dollars américains (USD 200.460,-) par voie d'émission de un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas vouloir exercer son droit de souscription préférentiel relatif à l'émission du PESC nouvellement émis.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et de libérer ce PESC totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent cinquante millions de dollars américains (USD 150.000.000,-) qu'elle détient envers la Société (la Créance). L'apport en nature de la Créance de TLM Finance Corp. à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) cent quarante neuf million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars américains (USD 149.999.980,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCs (comme défini dans les Statuts);

La valeur de l'apport en nature de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant aux moyens, entre autre (i) des comptes intérimaires de la société en date du 3 mars 2011 et signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) une attestation en date du 3 mars 2011 délivrée par la gérance de TLM Finance Corp., reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

- les comptes intérimaires ci-joints de la société en date du 3 mars 2011 (les Comptes Interimaires) montrent une créance d'un montant de cent cinquante millions de dollars américains (USD 150.000.000,-) payables par la Société à TLM Finance Corp.;

- TLM Finance Corp. est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de la Société sans déduction;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de marché de la Créance apportée à la Société est évaluée conformément aux comptes intérimaires à au moins de cent cinquante millions de dollars américains (USD 150.000.000,-) et depuis les Comptes Interimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;

- la Créance contribué à la Société est librement transférable par TLM Finance Corp. à la Société et n'est pas assujetti à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été contribué à la Société ont été ou seront effectuées par TLM Finance Corp. et dès la contribution de la Créance par TLM Finance Corp. à la Société, la Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance et la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois et cette extinction aura lieu simultanément avec en contrepartie de l'émission par la Société de un (1) PESC à TLM Finance Corp.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par les mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des décisions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf mille trois (9.003) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESC's et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé (s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés..

**5.3.** La totalité du capital social s'élève donc à deux cent mille quatre cent soixante dollars américains (USD 200.460,-)»

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, à titre individuel, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement du PESC nouvellement émis et les modifications sus-mentionnées dans le registre de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A.-E. FEUTRIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11393. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044834/244.

(110050973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

#### **Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

La société anonyme PETROLIANA (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 21, Rue de Marbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 82.812,

ici représentée par Monsieur Marc REIFF, commerçant, demeurant à L-9208 Diekirch, 24, Rue Jean l'Aveugle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mars 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "KYSa, S.à r.l.", avec siège social à L-9560 Wiltz, 21A, Rue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 100.431 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 652 du 25 juin 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et appartenant exclusivement à la comparante, préqualifiée.



III. Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- la vente de carburants;
- le commerce d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transport automoteurs, de produits alimentaires et d'articles de ménage;
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et de restauration mobile.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»;

2. Modification de l'article 5 des statuts;

3. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 6 des statuts;

4. Divers.

IV. Après en avoir délibéré, la comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- la vente de carburants;
- le commerce d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transport automoteurs, de produits alimentaires et d'articles de ménage;
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et de restauration mobile.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Wiltz.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par le ou les associés au niveau statutaire de la Société, en supprimant le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, et de modifier en conséquence l'article 6.-des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Reiff, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2011. Relation: RED/2011/564. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie certifiée conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Référence de publication: 2011046642/85.

(110052113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**OLLON Internationale Ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.211.

*Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 07. Juli 2008*

*- Verwaltungsrat:*

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Marc HILGER wird angenommen. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Carlo REDING, geboren am 15.10.1958 in Luxembourg (Luxembourg), berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg ernannt.

Das Mandat von Herrn Carlo REDING als Verwaltungsratsmitglied endet mit der Gesellschafterversammlung welche über den Jahresabschluss 2012 befindet.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Romain BONTEMPS, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg und Herrn Ronald WEBER, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg werden bis zur Gesellschafterversammlung welche über den Jahresabschluss 2012 befindet verlängert.

*- Prüfungskommissar:*

PKF Weber & Bontemps, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 135.187, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Das Mandat endet mit der Gesellschafterversammlung welche über den Jahresabschluss 2012 befindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20 April 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011057273/23.

(110064239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 525.645,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43286;

Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43283;

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 43284;

Mr. Gilbert J. Roberts, born in Grand Junction, Colorado, United States of America, on September 29, 1960 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Paul Crawley, born in Guildford, United Kingdom, on December 22, 1958 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Einar Rasmussen, born in Wuppertal, Germany, on December 13, 1964 and having his professional address at Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Germany;

Mr. Robin Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, on January 4, 1956 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. John Swainston, born in London, United Kingdom, on August 6, 1949 and having his professional address at Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australia;

Mr. Nigel Fielden, born in Southampton, United Kingdom, on January 28, 1961 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

Mr. Peter Hill, born in Winnipeg, Manitoba, Canada, on September 21, 1961 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Randy Dannewitz, born in Belmond, Iowa, United States of America, on February 4, 1958 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America;

Mr. Scott Beattie, born in Dunfermline, Scotland, on November 18, 1967 and having his professional address at Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ United Kingdom;

Mr. David Riley, born in Toronto, Ontario, Canada, on March 3, 1953 and having his professional address at 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, United States of America; and

Mr. Ron McKerron, born in Toronto, Ontario, Canada, on September 22, 1948 and having his professional address at 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada,

here represented by Ms. Gaelle Bernard, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of fourteen (14) proxies given on October 21, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in Luxembourg under the name of "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.", (formerly known as ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l. and hereafter the Company), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under Luxembourg law, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.660, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 24, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 345 of February 17, 2010, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated September 30, 2010, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is fixed at four hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-three Euro (EUR 467.983,00) represented by four hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-three (467.983) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of fiftyseven thousand six hundred sixty-two Euro (EUR 57.662,00) in order to raise it from its present amount of four hundred sixty-seven thousand nine hundred eighty-three Euro (EUR 467.983,00) to five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five Euro (EUR 525.645,00), by creation and issuance of fifty-seven thousand six hundred sixty-two (57.662) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

*Second resolution*

The shareholders resolve to accept the following entities as new shareholders of the Company:

- GE Capital Equity Holdings, Inc., a corporation existing under the laws of Connecticut, having its registered office at 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06856, United States of America and registered under TIN number 06-1448607,

- Maranon Mezzanine Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Illinois, having its registered office at One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, United States of America and registered under EIN number 26-0234942,

- Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Illinois, having its registered office at One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, United States of America and registered under EIN number 27-2102445,

- United Insurance Company of America, a corporation existing under the laws of Illinois, having its registered office at 1 E. Wacker Drive, Floor 9, Chicago, IL 60601, United States of America and registered under EIN number 1896670.

*Intervention - Subscription - Payment*

- Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prenamed, declares to subscribe for ten thousand five hundred ninety (10.590) New Shares by contribution in kind in the total amount of ten thousand five hundred ninety Euro (EUR 10.590,00) corresponding to fourteen thousand six hundred ninety-three United States Dollars (USD 14.693,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1).

- Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prenamed, declares to subscribe for two hundred twenty-two (222) New Shares by contribution in kind in the total amount of two hundred twenty-two Euro (EUR 222,00) corresponding to three hundred seven United States Dollars (USD 307,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2).

- Thereupon intervened GE Capital Equity Holdings, Inc., prenamed, here represented by Ms. Gaelle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 21, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

GE Capital Equity Holdings, Inc., prenamed, declares to subscribe for ten thousand eight hundred twelve (10.812) New Shares by contribution in kind in the total amount of ten thousand eight hundred twelve Euro (EUR 10.812,00) corresponding to fifteen thousand United States Dollars (USD 15.000,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by GE Capital Equity Holdings, Inc., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 3).

- Thereupon intervened Maranon Mezzanine Fund, L.P., prenamed, here represented by Ms. Gaelle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 21, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Maranon Mezzanine Fund, L.P., prenamed, declares to subscribe for twenty-nine thousand seven hundred seventy-six (29.776) New Shares by contribution in kind in the total amount of twenty-nine thousand seven hundred seventy-six Euro (EUR 29.776,00) corresponding to forty-one thousand three hundred thirteen United States Dollars (USD 41.313,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Maranon Mezzanine Fund, L.P., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 4).

- Thereupon intervened Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prenamed, here represented by Ms. Gaelle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 21, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prenamed, declares to subscribe for four hundred forty-nine (449) New Shares by contribution in kind in the total amount of four hundred forty-nine Euro (EUR 449,00) corresponding to six hundred twenty-two United States Dollars (USD 622,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 5).

- Thereupon intervened United Insurance Company of America, prenamed, here represented by Ms. Gaelle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on October 21, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

United Insurance Company of America, prenamed, declares to subscribe for five thousand eight hundred thirteen (5.813) New Shares by contribution in kind in the total amount of five thousand eight hundred thirteen Euro (EUR 5.813,00) corresponding to eight thousand sixty-five United States Dollars (USD 8.065,00) based on the USD/EUR exchange rate as of October 21, 2010 of USD 1,00 for EUR 0,72077, consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by United Insurance Company of America, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 6, together with the Receivables 1 to 6 are hereafter referred to as the Receivables, and all above subscribers are hereafter referred to as the Subscribers).

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of October 21, 2010 of the Company;

- a contribution declaration of the Subscribers, attesting that they are the unrestricted owner of the Receivables.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Subscribers, through their proxy holder, declare that:

- The Subscribers are the sole unrestricted owners of their respective Receivables and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been transferred and no legal or natural person other than their respective Subscribers are entitled to any rights as to the respective Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated October 21, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five Euro (EUR 525.645,00) represented by five hundred twenty-five thousand six hundred forty-five (525.645) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

*Fourth resolution*

The shareholders resolve that the first Company's financial year, which began on the twenty-fourth day of December 2009 shall end on the twenty-first day of October 2010.

*Fifth resolution*

The shareholders decide that the financial year, which will start on the twenty-second day of October 2010, will end on the thirty-first day of December 2010, in accordance with article 15 of the Company's articles of association:

“ **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43286;

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43283;

Brockway Moran & Partners Associate Co-Invest Fund AIV LP, un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois des Iles Caïmans, ayant son siège sis à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, KY1-1104 et immatriculé auprès du Registre Général des Iles Caïmans sous le numéro 43284;

M. Gilbert J. Roberts, né à Grand Junction, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, le 29 septembre 1960 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

M. Paul Crawley, né à Guildford, Royaume Uni, le 22 décembre 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

M. Einar Rasmussen, né à Wuppertal, Allemagne, le 13 décembre 1964 et ayant son adresse professionnelle au Molsfeld 2, 40670 Meerbusch, Osterath, Deutschland, Allemagne;

M. Robin Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 4 janvier 1956 et ayant son adresse professionnelle à 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

M. John Swainston, né à Londres, Royaume-Uni, le 6 août 1949 et ayant son adresse professionnelle au Unit 6, 11-21 Underwood Road, Homebush, Australie;

M. Nigel Fielden, né à Southampton, Royaume Uni, le 28 janvier 1961 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume-Uni;

M. Peter Hill, né à Winnipeg, Manitoba, Canada, le 21 septembre 1961 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

M. Randy Dannewitz, né à Belmond, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, le 4 février 1958 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique;

M. Scott Beattie, né à Dunfermline, Ecosse, le 18 novembre 1967 et ayant son adresse professionnelle au Merryhills Enterprise Park, Park Lane, Wolverhampton, WV10 9TJ Royaume Uni;

M. David Riley, né à Toronto, Ontario, Canada, le 03 mars 1953 et ayant son adresse professionnelle au 1003 Gravenstein Highway North, Suite 200 Sebastopol, CA 95472, Etats-Unis d'Amérique; et

M. Ron McKerron, né à Toronto, Ontario, Canada, le 22 septembre 1948 et ayant son adresse professionnelle au 55 Valleywood Drive, Markham, Ontario, Canada,

ici représentés par Mlle Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatorze (14) procurations données le 21 octobre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.» (anciennement connue sous la dénomination ASARINA INTERNATIONAL S.à r.l., ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.660, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 17 février 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 30 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 467.983,00) représenté par quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois (467.983) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-sept mille six cent soixante-deux Euro (EUR 57.662) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 467.983,00) à cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro (EUR 525.645,00), par la création et l'émission de cinquante-sept mille six cent soixante-deux (57.662) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter les entités suivantes comme nouveaux associés de la Société:

- GE Capital Equity Holdings, Inc., une société établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social sis à 201 Merritt 7, Norwalk, CT 06856, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro TIN 06-1448607,

- Maranon Mezzanine Fund, L.P., un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, États-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro EIN 26-0234942,

- Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., un «limited partnership» établi et existant en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à One North Franklin Street, Suite 2700, Chicago, Illinois 60606, États-Unis d'Amérique et immatriculé sous le numéro EIN 27-2102445,

- United Insurance Company of America, une société établie et existante en vertu des lois de l'Etat de l'Illinois, ayant son siège social sis à 1 E. Wacker Drive, Floor 9, Chicago, IL 60601, États-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro EIN 1896670.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

- Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prénommé, déclare souscrire à dix mille cinq cent quatre-vingt-dix (10.590) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 10.590,00) correspondant à quatorze mille six cent quatre-vingt-treize dollars américains (USD 14.693,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Brockway Moran & Partners Fund III AIV LP, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 1).

- Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prénommé, déclare souscrire à deux cent vingt-deux (222) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de deux cent vingt-deux Euro (EUR 222,00) correspondant à trois cent sept dollars américains (USD 307,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Brockway Moran & Partners Co-Invest Fund III AIV LP, prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 2).

- Est alors intervenu GE Capital Equity Holdings, Inc., prénommée, ici représentée par Mlle Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

GE Capital Equity Holdings, Inc., prénommée, déclare souscrire à dix mille huit cent douze (10.812) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de dix mille huit cent douze Euro (EUR 10.812,00) correspondant à quinze mille dollars américains (USD 15.000,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par GE Capital Equity Holdings, Inc., prénommée, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 3).

- Est alors intervenu Maranon Mezzanine Fund, L.P., prénommé, ici représenté par Mlle Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Maranon Mezzanine Fund, L.P., prénommé, déclare souscrire à vingt-neuf mille sept cent soixante-seize (29.776) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de vingt-neuf mille sept cent soixante-seize Euro (EUR 29.776,00) correspondant à quarante et un mille trois cent treize dollars américains (USD 41.313,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Maranon Mezzanine Fund, L.P., prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 4).

- Est alors intervenu Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prénommé, ici représenté par Mlle Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prénommé, déclare souscrire à quatre cent quarante-neuf (449) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de quatre cent quarante-neuf Euro (EUR 449,00) correspondant à six cent vingt-deux dollars américains (USD 622,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Maranon Mezzanine Executive Fund, L.P., prénommé, à l'encontre de la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 5).

- Est alors intervenu United Insurance Company of America, prénommée, ici représenté par Mlle Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

United Insurance Company of America, prénommée, déclare souscrire à cinq mille huit cent treize (5.813) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, par apport en nature d'un montant total de cinq mille huit cent treize Euro (EUR 5.813,00) correspondant à huit mille soixante-cinq dollars américains (USD 8.065,00) basé sur le taux de change USD / EUR du 21 Octobre 2010 de USD 1,00 pour EUR 0,72077 consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par United Insurance Company of America, prénommé, à l'encontre de la Société,

laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la Créance 6, les Créances de 1 à 6 sont ci-après dénommées les Créances et l'ensemble des souscripteurs décrits ci-dessus sont ci-après dénommés les Souscripteurs).

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 21 octobre 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport des Souscripteurs, certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction des Créances.

*Réalisation effective de l'apport*

Les Souscripteurs, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont seuls propriétaires sans restriction de leurs Créances respectives et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que les Souscripteurs ne détient de droit sur les Créances;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur conversion et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

*Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 21 octobre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro (EUR 525.645,00) représenté par cinq cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq (525.645) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

*Quatrième résolution*

Les associés décident que la première année comptable de la Société, qui a commencé le 24 décembre 2009, se terminera le 21 octobre 2010.

*Cinquième résolution*

Les associés décident que l'année comptable qui commencera le 22 octobre 2010 se terminera le 31 décembre 2010, en accord avec l'article 15 des statuts de la Société:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12878. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011039642/349.

(110044223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.



**Roquette Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 90.657.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 30 mars 2011*

- L'Assemblée reconduit Deloitte SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 qui statuera sur les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011046768/12.

(110052612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**McD Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 143.263.

—  
Monsieur Christoph HAMMER a donné sa démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.  
Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Guy HARLES, gérant B
- Monsieur Alastair FAIRGRIEVE, gérant A
- Monsieur Julian HILTON-JOHNSON, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

McD Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011046667/17.

(110052390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 92.326.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'actionnaire unique en date du 24 mars 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- A été élu à la fonction d'administrateur unique en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Monsieur Bardare Carmelo, administrateur de société, né à WANFERCEE-BAULET (Belgique), le 16/11/1964, demeurant au 6A, Rue de Kreuzerbuch, L-8370 HOBSCHEID.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011046699/15.

(110052556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Nemrut G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.910.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 avril 2011.

Référence de publication: 2011046700/10.

(110052663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Babcock & Brown Portugal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.762.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.749.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par les résolutions du 22 avril 2011, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société Babcock & Brown Portugal Holdings S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011056687/22.

(110063892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Business Consulting Group, en abrégé BCG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 148.624.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 30 mars 2011 que:

- La Fiduciaire comptable TIBOLT S.à.r.l., L-6140 Junglinster, 3, rue du Village, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011047094/17.

(110052280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Optima Europa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 77.258.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 15 février 2011, le siège social a été transféré du 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

*Pour: OPTIMA EUROPA S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Glacomo Di Bari*

Référence de publication: 2011046715/15.

(110052614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**ParLyO Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 155.357.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 avril 2011.  
Référence de publication: 2011046720/10.  
(110052491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**PRC Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.224.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61539 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011046739/10.  
(110052329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**SCHAUS et associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5958 Itzig, 11A, rue Espen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.681.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 août 2010*

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Paul SCHAUS, Monsieur Claude SCHAUS et Monsieur Edwin GREIF, de l'administrateur délégué Monsieur Edwin GREIF et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Luc SANTINELLI. Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHAUS ET ASSOCIES SA  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA  
Signature

Référence de publication: 2011047181/17.

(110052297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**ION Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 159.792.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the 23<sup>th</sup> March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ION Investment Group Limited, An Irish incorporated company Number 496108, having its registered office at 4<sup>TH</sup> FLOOR, Minerva House, Simmonscourt Road, Dublin 4,

here represented by Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company, to acquire the entire issued share capital of ION TRADING LIMITED, to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "ION INVESTMENT CORPORATION S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Management of the company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

ION Investment Group Limited, prenamed, 125 shares.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Resolutions of the shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:

*Category A Manager:*

- Mr Aram John HOARE, born in Brisbane - Australia, on 7<sup>th</sup> November 1973, residing in CO Dublin, Ireland, 41, Church Street, Howth.

- Mr Keith GREHAN, born in Dublin - Ireland on 22<sup>th</sup> August 1977, residing in London SW120AA, United Kingdom, 5, Atkins Road.

*Category B Manager:*

- Mr Jean-Marc FABER, born in Luxembourg on 7<sup>th</sup> April 1966, with professional address at L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl.

- Mr Christophe MOUTON, born in Saint-Mard (Belgique) on 20<sup>th</sup> November 1971, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Mr Manuel BORDIGNON, born in Esch-sur-Alzette on 4<sup>th</sup> June 1969, with professional address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The Company shall be bound by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

2) The address of the corporation is fixed at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

ION Investment Group Limited, société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 496108, ayant son siège social 4<sup>TH</sup> FLOOR, Minerva House, Simmonscourt Road, Dublin 4,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a pour objet de procéder à des investissements, d'acquérir l'entière propriété des actions du capital de la société ION TRADING LIMITED, d'investir dans des actions, des valeurs, des propriétés et des obligations de toutes sortes.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "ION INVESTMENT CORPORATION S.à r.l. ".

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque

exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales à émettre comme suit:

ION Investment Group Limited, pré-nommée, 125 parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Résolutions de l'associé*

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Aram John HOARE, né à Brisbane - Australie, le 7 novembre 1973, demeurant à CO Dublin, Irlande, 41, Church Street, Howth.

- Monsieur Keith GREHAN, né à Dublin - Irlande le 22 août 1977, demeurant à Londres SW120AA, Royaume-Uni, 5, Atkins Road.

*Gérant de catégorie B:*



- Monsieur Jean-Marc FABER, né à Luxembourg le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Mr Christophe MOUTON, né à Saint-Mard (Belgique) le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- Mr Manuel BORDIGNON, né à Esch-sur-Alzette le 4 Juin 1969, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Société sera engagée par par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.100,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011043319/310.

(110048856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

---

#### **Pumastar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.086.

---

#### *Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 28 mars 2011*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et prend acte qu'à compter de ce jour l'adresse professionnelle de M. Claude Zimmer est désormais au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011046743/13.

(110052413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

#### **PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,20.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

Il résulte que, suite à un acte sous seing privé, en date du 3 février 2011 l'associé PVC Investments Limited a transféré 1 part sociale de classe de A à H de la Société à l'associé Intertrust (Luxembourg) S.A.

Il résulte que les 45.000.020 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors détenues comme suit:

- 33.754.518 par Intertrust (Luxembourg) S.A.

- 11.245.502 par PVC Investments Limited  
Munsbach, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046744/15.

(110052305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**R-Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 141.825.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046749/10.

(110052237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Scheme Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 mars 2011 que Monsieur Kurt Björklund, résidant professionnellement au 80 Pall Mall, UK-SW1 Y5ES, London, a cédé 74 parts sociales de la Société lui appartenant à Northern Trust Fiduciary Services (Guernsey) Limited, agissant en qualité de Trustee du Fragonal Trust, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, UK-GY1 3DA.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011046780/16.

(110052124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.639.204.350,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 138.754.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011046752/11.

(110052554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.189.397.175,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011046753/11.

(110052168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Retail Invest Fund, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 94.115.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 04/08/2008.

Le dépôt et la conservation des livres et documents sociaux se feront au 25B Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Pour extrait sincère et conforme  
RETAIL INVEST FUND S.A.R.L  
Patrick Meunier  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2011046764/15.

(110052442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Stoneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 97.983.

L'adresse professionnelle de M. Timothy Clare Headington, né le 24 Avril 1950 dans le Texas, aux Etats Unis d'Amérique, et de M. Michael Tregoning, né le 16 Août 1952, dans l'Illinois, aux Etats Unis d'Amérique, Gérants A de la Société, à changé du 75571, Rambler Road, Suite 1100, Dallas, Texas, USA 75231 au 2711, N. Haskell Avenue, Suite 2800, Dallas, Texas, USA 75204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stoneco S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
*Gérant B*

Référence de publication: 2011047183/17.

(110052337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Emerald First Layer "C" SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 80.396.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg;

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Emerald First Layer "C" S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 80 396, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph SCWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on January 19, 2001, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 732 of September, 6, 2001

The meeting was opened by Mr Valérie TURRI, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates.
3. To appoint Fairland Property Limited as liquidator and to determine its powers as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

*Second resolution*

The General Meeting decided that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Fairland Property Limited, a company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at offices at Wickams Cay 1, PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295. The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «Emerald First Layer "C" S.A.», ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B, numéro 80 296, a été constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 6 septembre 2001;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie TURRI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Décharge entière accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
3. Nomination de Fairland Property Limited comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que décharge entière est accordée aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation et de nommer comme liquidateur, Fairland Property Limited, une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au 1, Wickams Cay, Road Town, PO Box 3161, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le n°517295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. TURRI, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14124. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Référence de publication: 2011046527/117.

(110052377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**R3 Treatment Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046772/10.

(110052664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Sensient Technologies Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2011046783/10.

(110052605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2011 que:

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A avec effet au 14 avril 2011 pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Michael Denny

- Madame Corine Frérot

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III BC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055467/25.

(110061851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**TMF Compliance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Securities & Compliance Luxembourg S.A.).**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.786.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND ELEVEN, ON THE EIGHT OF MARCH.

Before the Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the Company Securities & Compliance Luxembourg SA (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered under number B 136 786 with the Trade and Companies Register.

The Company was incorporated on 29 January 2008, by deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°815, on 3 April 2008.

The meeting of shareholders is presided by Marco Petronio, residing in Luxembourg

Who appoints as secretary Mrs Erika Apollonio, residing in Luxembourg

The meeting appoints as scrutineer Mr. Giovanni Cataldi, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1. Change of corporate name into TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A. and subsequent amendment to the article 1 of the Article of Association.

II.- The Shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to this minutes and duly signed by the attending shareholders or their representative respectively. The proxies of the represented shareholders are initialled by the members of the bureau of the meeting. The attendance list as well as the proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

III.- A quorum of at least the 50% of the outstanding shares of the Company is required for the extraordinary general meeting to be in position to validly deliberate, and the resolutions must be carried out by a majority of 2/3 of the shares present or represented at the meeting.

IV.- It appears from the attendance list that of the 125.000 shares issued by the Company, 125.000 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting by proxy.

V.- This meeting is therefore validly constituted and may validly deliberate on the points of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously has taken the following resolution:

#### *Sole resolution*

The meeting resolves to change the actual name of the Company into TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A..

As a result of this first resolution, "Article 1: Name" of the Articles of Associations of the Company is modified and now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Company»)."

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understand and speaks English, stated that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the events of discrepancies between English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du text qui précède:**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE HUIT MARS,

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Securities & Compliance Luxembourg SA (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 786.

La Société a été constituée le 29 Janvier 2008 par acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°815, le 3 avril 2008.

L'assemblée est présidée par M. Marco Petronio, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mme Erika Apollonio, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Giovanni Cataldi, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président déclare et prie le notaire de prend acte que:

I.- L'ordre de jour de l'assemblée est:

#### *Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination en TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A. et refonte de l'article 1 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, le nom des mandataires des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence jointe aux présentes minutes et signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés. Les mandats des actionnaires représentés sont paraphés par les membres du bureau de l'assemblée. La liste de présence ainsi que les mandats des actionnaires représentés, signés ni varietur, resteront annexés et seront enregistrés avec le présent acte.

III.- Un quorum du 50% des actions en circulation de la société est requis pour l'assemblée générale extraordinaire pour être en position de délibérer valablement, et les résolutions doivent être prises à une majorité de 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

IV.- Il appert de la liste de présence que parmi les 125.000 actions émis dans la Société, 125.000 actions sont présentes ou valablement représentées par un mandataire à la présente assemblée générale.

V.- L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et résoudre valablement sur les questions à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris unanimement la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'actuelle dénomination en TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) SA..

Il résulte de cette première résolution que l'Article 1<sup>er</sup> : Dénomination des statuts de la Société est modifié et doit être dorénavant lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TMF COMPLIANCE (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»).»

L'ordre de jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langage française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. PETRONIO, E. APOLLONIO, G. CATALDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 mars 2011, LAC/2011/11141: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur* (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 April 2011.

Référence de publication: 2011046782/97.

(110052184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

—  
EXTRAIT

En date du 4 avril 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Monica Tiuba, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046791/15.

(110052636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---

**SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.178.

Par la présente, nous vous informons que Johanna Dirkje Martina Van Oort a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 23 février 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Wim Rits / Ivo Hermelraad

Référence de publication: 2011046803/13.

(110052569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

---